

Société de l'information, eEurope: bonnes pratiques et sécurité des réseaux, programme MODINIS 2003-2005

2002/0187(COD) - 20/10/2003 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission accepte l'amendement unique du Parlement européen à la position commune dans la mesure où il facilite l'accord en seconde lecture et permet de lancer plus rapidement la mise en oeuvre du programme MODINIS. Cet amendement unique, résultat d'un compromis entre le Conseil et le Parlement, modifie l'enveloppe financière prévue pour la mise en oeuvre du programme en la portant de 20 à 21 millions d'euros.